



SIXIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Fonds pour les systèmes informatiques

1. En juin 2000, la Conférence internationale du Travail a créé le Fonds pour les systèmes informatiques à partir de l'excédent de trésorerie pour 1998-99. L'intégralité du montant de 25 millions de dollars E.-U. a été affectée à la modernisation des systèmes informatiques du BIT relatifs aux finances et aux ressources humaines dans le cadre du projet IRIS¹.
2. En 2002, une nouvelle somme de 5 millions de dollars E.-U. provenant de l'excédent de 2000-01 a été approuvée pour le Fonds pour les systèmes informatiques. Les propositions relatives à l'utilisation de ces ressources sont sujettes à un examen préalable du Conseil d'administration qui a approuvé une somme maximale de 4,1 millions de dollars E.-U. pour le remplacement du système de vote électronique, la mise en œuvre d'un Système de gestion électronique des documents (EDMS), et des améliorations de l'infrastructure globale de télécommunications du BIT. Un montant de 900 000 dollars E.-U., plus d'éventuelles sommes non dépensées pour les projets déjà financés, restent donc disponibles dans le Fonds pour les systèmes informatiques.
3. Le présent document fait le point sur ces initiatives dans le domaine des technologies de l'information et vise notamment à demander à la commission d'accepter que les ressources disponibles dans le Fonds pour les systèmes informatiques soient utilisées pour le projet IRIS.

a) Système de vote électronique

4. En novembre 2002, le Conseil d'administration a approuvé l'utilisation d'une somme ne dépassant pas 600 000 dollars E.-U. pour financer le remplacement du système de vote électronique et développer encore la technologie de l'information à la Conférence. Un appel d'offres international a été lancé, et un contrat a été signé en mai 2003 pour l'élaboration de logiciels. Le descriptif technique des logiciels a été remis au Bureau en août 2003, et une version test du produit sera prête en octobre 2003. Durant la 288^e session du Conseil d'administration, en novembre 2003, le Bureau a l'intention de procéder,

¹ Système intégré d'information sur les ressources.

pendant les séances de la Commission du programme, du budget et de l'administration, à un essai du logiciel sur 30 stations de vote mobiles portatives.

5. La livraison finale du nouveau logiciel de vote est prévue pour mai 2004 et, avec l'achat des stations de vote restantes, le système sera opérationnel pour la 92^e session de la Conférence en juin 2004. Le projet est inscrit au budget, et le montant des dépenses prévues jusqu'à juin 2004 est de 495 000 dollars E.-U. Le solde des fonds disponibles servira au développement d'autres innovations technologiques, et en particulier au soutien aux réunions interactives portant sur des amendements et des sous-amendements et à l'intégration avec le système de gestion des conférences du BIT.

b) Système de gestion électronique des documents (EDMS)

6. A sa 286^e session (mars 2003), le Conseil d'administration a approuvé l'utilisation d'une somme ne dépassant pas 500 000 dollars E.-U. pour la mise en place d'un système de gestion électronique des documents d'ici la fin de 2006. Ce système entraînera une normalisation des opérations de préparation et de stockage des documents internes, documents de travail et publications du BIT en vue de faciliter leur recherche.
7. Les dépenses engagées à ce jour ont été négligeables puisqu'il était prévu que la recherche initiale d'un logiciel adapté serait effectuée par le personnel relevant du budget ordinaire. Plusieurs produits vendus dans le commerce ont été examinés, et un prototype d'EDMS simple élaboré à partir d'un ensemble de logiciels utilisés pour le projet IRIS est actuellement testé. Le financement du projet servira à l'achat de matériel et de logiciels à la fin de 2003, puis à la formation des utilisateurs.

c) Améliorations de l'infrastructure de télécommunications au siège et sur le terrain

8. A sa 286^e session (mars 2003), le Conseil d'administration a approuvé l'utilisation d'un montant ne dépassant pas 3 millions de dollars E.-U. pour améliorer l'infrastructure de télécommunications du BIT. Le financement a pour but de remplacer les fournisseurs d'accès Internet locaux, individuels, des 50 bureaux de l'OIT par un réseau à longue distance (WAN) global, sûr et à haut débit à partir d'une source unique.
9. Les évaluations techniques et financières des propositions des trois fournisseurs, avec l'assistance d'un consultant en télécommunications, ont été achevées en septembre 2003. Ces travaux ont révélé que les frais de démarrage non récurrents seraient sans doute de l'ordre de 500 000 dollars E.-U. Pour ce qui est des frais annuels liés à l'utilisation d'un réseau privé mondial, ils pourraient atteindre 2 millions de dollars E.-U., ce qui semble comparable aux frais des autres organisations des Nations Unies qui exploitent un réseau similaire. Ces coûts récurrents ne seraient que partiellement compensés par les économies à réaliser par la suppression des frais de connexion payables aux fournisseurs d'accès Internet locaux actuels.
10. A ce jour, les dépenses engagées ont été négligeables. Néanmoins, avant de se lancer dans des frais d'établissement non récurrents, une nouvelle analyse financière sera effectuée au cours des trois prochains mois, y compris une validation des coûts marginaux pour chaque lieu d'affectation du BIT et une analyse comparative extérieure des coûts récurrents, afin que le Bureau puisse examiner de près l'opportunité d'une amélioration de l'infrastructure

de télécommunications pour chaque bureau individuellement. Le rythme et le degré d'absorption possible des charges récurrentes doivent également être envisagés, notamment si aucune provision n'est prévue dans le programme et budget pour 2004-05.

11. Ce qui est le plus urgent, c'est de faire en sorte que tous les bureaux de l'OIT bénéficient d'un accès ininterrompu aux services de base tels que le courrier électronique, l'Intranet et l'Internet. Un autre impératif est d'assurer un soutien au nombre croissant d'applications globales du BIT, comme IRIS, qui reposent sur des systèmes Web sûrs, fiables et à haut débit.
12. Avant la fin de 2004, un WAN partiel sera donc mis en place dans certains lieux d'affectation, principalement en Afrique où les connexions Internet ne sont pas fiables actuellement et où le traitement transactionnel par IRIS dans un environnement d'essai révèle qu'il est indispensable d'améliorer l'infrastructure des communications. L'actuelle infrastructure de connectivité faisant appel à des fournisseurs d'accès Internet locaux sera maintenue dans les autres lieux d'affectation du BIT, pour autant que la connectivité soit tolérable par rapport aux besoins imminents.
13. Enfin, le Bureau pourrait avoir besoin d'investir dans un WAN global complet, car il n'obtiendra des avantages significatifs que s'il est connecté par un réseau unique, privé et global. Il est essentiel de disposer d'une infrastructure de télécommunications mondiale solide si l'on veut améliorer la coordination et l'intégration des activités entre les bureaux de l'OIT, transférer des données en toute sécurité, rationaliser les fonctions administratives, faciliter la gestion de l'information, améliorer la prise de décisions et assurer une solide plate-forme technique pour un système de visioconférence en réseau et pour le règlement des problèmes à distance.
14. Selon les évaluations des propositions entreprises ces derniers mois, les coûts non récurrents pour la mise en place d'un WAN peuvent, d'après les estimations révisées, être limités à un montant de 500 000 dollars E.-U. La commission voudra donc peut-être réaffecter 2,5 millions de dollars E.-U. au Fonds pour les systèmes informatiques.
15. *Compte tenu de l'analyse financière des coûts d'investissement, la commission voudra sans doute recommander au Conseil d'administration de ramener à 500 000 dollars le montant maximal de 3 millions de dollars à prélever sur le Fonds pour les systèmes informatiques qui a été approuvé initialement par le Conseil d'administration à sa 286^e session (mars 2003) pour améliorer l'infrastructure de télécommunications au siège et sur le terrain, et par conséquent libérer 2,5 millions de dollars E.-U. à d'autres fins.*

d) **Projet IRIS**

16. Lorsque le projet IRIS a été conçu, et son budget fixé à 25 millions de dollars E.-U., son champ d'action recouvrait des fonctionnalités de gestion financière et d'administration des ressources humaines qui étaient couvertes par les systèmes anciens du Bureau. Il s'agissait principalement des suivantes: comptabilité financière; paiements et rentrées de fonds; achats; voyages; administration des ressources humaines; traitement des états de paie et des droits à prestation; dotations et contrôle budgétaires; gestion des programmes et des projets; enfin, établissement des rapports. Au cours des derniers mois, l'accent a été mis sur la mise en application complète et approfondie de la gestion axée sur les résultats dans IRIS, ce qui a conduit à modifier la structure générale des modules du projet et à concevoir un module de gestion stratégique spécifique. La conception prévue du système profitera

directement aux responsables de programmes et de projets du BIT et prolongera la vie économique du système.

17. Le projet IRIS offrira donc un système de gestion intégré du programme et des ressources financières et humaines à l'appui de processus de gestion rationalisés, depuis la planification jusqu'à l'évaluation, et fournira des informations en temps voulu pour une gestion financière avisée et une prise de décisions efficace.
18. Le projet est pleinement opérationnel depuis plus d'un an et occupe à l'heure actuelle plus de 60 fonctionnaires et consultants. Sur les 25 millions de dollars E.-U. alloués au projet, le montant total engagé à la fin du mois d'août 2003 était de 20 millions de dollars (y compris les dépenses d'environ 9,5 millions de dollars E.-U. consacrées essentiellement aux frais de conseils (assurés principalement par le partenaire de la mise en œuvre du projet, la société Accenture), aux dépenses internes de personnel, aux logiciels informatiques (Oracle) et aux achats de matériel).

Avancement du projet IRIS depuis mars 2003

19. L'essentiel de la phase de conception des principaux processus métiers du BIT vient d'être terminé. Entre juin et août 2003, des processus métiers prototypes ont été mis au point et présentés à plus de 100 utilisateurs dans le cadre d'un «exercice pilote de la salle de conférence» qui a associé 103 ateliers distincts. L'exercice a mis au jour des informations utiles sur les besoins des utilisateurs. C'est ainsi que plus de 100 rapports ont été demandés par les utilisateurs, 74 conversions de données distinctes ont été définies et 45 interfaces confirmées. L'exercice pilote de la salle de conférence a également mis en évidence la nécessité de consacrer davantage d'efforts à un certain nombre de domaines. L'importance de la formation du personnel, par exemple, a été soulignée et toute une série d'améliorations à apporter au système ont été indentifiées. Pour aider l'équipe du projet à réaliser ces activités, un appel d'offres a été lancé, et le contrat confié en août 2003 à la société Satyam Computer Services Limited qui devra fournir des services de conseils supplémentaires.
20. Gartner Consulting a également procédé à une deuxième inspection de l'assurance qualité du projet et présenté son rapport en août 2003. Vingt-neuf domaines du projet ont été examinés et quatre ont été considérés comme présentant des risques élevés. En conséquence, le plan du projet a été révisé et des mesures sont actuellement prises pour remédier à toutes les situations de risque. L'analyse a été considérée comme une évaluation indépendante utile et constructive de l'état d'avancement du projet, et une nouvelle évaluation est prévue en 2004.
21. Les consultants de la société Oracle ont continué à collaborer étroitement avec l'équipe du projet et ont maintenant livré les principales composantes du logiciel personnalisé. La livraison des composantes restantes est prévue pour la fin du mois d'octobre 2003.

Budget du projet IRIS

22. A la suite des observations formulées par Gartner Consulting et des informations détaillées obtenues durant l'exercice pilote de la salle de conférence, le plan de travail et le budget du projet ont été revus et mis à jour à l'aide d'outils de planification des projets établis.
23. Sur la base d'un examen des autres options possibles dans le cadre du financement actuel, il est recommandé de suivre l'approche la plus économe et efficace possible qui consiste à poursuivre la pleine mise en œuvre d'IRIS, ce qui permettra au Bureau de maximiser les

avantages à gagner de ce projet et de les obtenir plus vite. Les experts considèrent que la pleine mise en œuvre simultanée de tous les modules constitue la stratégie de mise en œuvre la moins coûteuse pour les progiciels de gestion intégrée de ce type.

24. Pour assurer la bonne mise en œuvre d'IRIS d'ici à juin 2004, il sera nécessaire de dépenser plus d'efforts, d'énergie et de ressources pendant les mois restants. Le comité directeur a procédé en août 2003 à un examen minutieux des activités prévues et des options et à une analyse détaillée des coûts. Il a été estimé qu'un financement supplémentaire de 3,4 millions de dollars E.-U. (pour la programmation, les tests, les activités de formation, etc.) à prélever sur le Fonds pour les systèmes informatiques serait essentiel pour réaliser un système efficace par rapport à son coût. Ce financement supplémentaire à ce stade permettrait au projet IRIS de conserver son élan actuel, le personnel et les consultants étant déjà en place, et de procéder à une première mise en œuvre au siège dès 2004, suivie d'une mise en œuvre progressive dans les bureaux extérieurs à partir de la fin de l'année.
25. Si le plafond budgétaire pour IRIS était fixé à 25 millions de dollars E.-U., il faudrait modifier la portée du projet. L'une des principales priorités, qui est d'éliminer la dépendance à l'égard des anciens systèmes, serait inévitablement laissée de côté puisqu'il faudrait maintenir des systèmes parallèles. Le maintien des anciens systèmes empêcherait aussi le Bureau de déployer efficacement IRIS sur le terrain. Les frais de formation et de transition s'en trouveraient accrus, et le processus de gestion du changement en serait contrarié.
26. Il est toujours difficile d'effectuer des comparaisons à l'échelle du système des Nations Unies et les résultats attendus peuvent ne pas être bien tranchés, mais on peut néanmoins relever que le budget actuel de 25 millions de dollars proposé pour IRIS soutient la comparaison avec le système IMIS de l'ONU pour lequel près de 80 millions de dollars E.-U. ont été dépensés, ainsi qu'avec le système récemment prévu par l'OMS qui coûtera 55 millions de dollars. D'autres organisations, comme le Programme alimentaire mondial et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, ont également engagé ou budgétisé, pour la mise au point d'un progiciel de gestion intégrée, des dépenses beaucoup plus élevées que le budget actuel ou proposé pour le programme IRIS.
27. Il est donc recommandé que le Conseil d'administration approuve l'utilisation pour le projet IRIS du solde non affecté du Fonds pour les systèmes informatiques. Il s'agirait de 3,4 millions de dollars E.-U., comprenant 900 000 dollars E.-U. déjà disponibles et 2,5 millions de dollars qu'il est proposé de libérer au paragraphe 15 ci-dessus.
28. ***En conséquence, la commission voudra sans doute recommander au Conseil d'administration d'approuver l'utilisation du solde non affecté du Fonds pour les systèmes informatiques, qui s'élève à 3,4 millions de dollars E.-U., pour compenser l'insuffisance des ressources budgétaires pour le projet IRIS.***

Genève, le 15 octobre 2003.

Points appelant une décision: paragraphe 15;
 paragraphe 28.